



FORESTERRA

Bienvenue à la Scierie Du Milieu

Afin de garantir le bon déroulement des travaux et la sécurité de tous, nous vous remercions de prendre connaissance des consignes suivantes avant toute intervention.

- Avoir pris connaissance et signé le PPSPS de votre entreprise.
- Mon intervention doit être signalé ou planifié
- L'accès au chantier est strictement réservé au personnel autorisé.
- Le port des Équipements de Protection Individuelle (EPI) est obligatoire à tout moment (casque, chaussures de sécurité, gilet haute visibilité, etc.).
- Chaque intervenant est tenu de respecter les règles de sécurité, le plan de circulation et les zones de travail définies.
- Toute situation dangereuse, incident ou dysfonctionnement doit être signalé immédiatement à un responsable.
- Merci de maintenir le chantier propre et de respecter les zones de stockage prévues.

En cas de question ou de besoin, merci de vous adresser au responsable de chantier ou au responsable sécurité.

Nous vous souhaitons un bon chantier et vous remercions de votre coopération.